



# Bulletin d'informations Municipal d'UGNY LE GAY

**N° 22 Mercredi 1er Mars 2000**

Responsable de la publication:  
**Jean-Paul GOYHENECHÉ**

## Editorial

Tiens voilà l'an 2000 ! Et finalement, rien n'a vraiment changé... La télévision déverse toujours ses mêmes fadaïses et il faut toujours se lever le matin pour aller au boulot. Les repères et les événements qui rythment notre vie quotidienne sont toujours présents. à leur place, comme pour nous dire que le monde va toujours tourner « grosso modo » de la même façon, Heureusement... Et malheureusement en même temps aussi, Car si nous sommes enclins à apprécier le train-train sécurisant de notre vie quotidienne, rien finalement ne va vraiment changer dans ce siècle. Et chaque jour qui passe nous apportera son cortège de malheurs, de souffrances et de drames.

Quoiqu'il en soit, l'année 2000 nous rapproche de quelques échéances qu'il va falloir négocier dans un avenir plus ou moins proche, et qui vont modifier sensiblement notre environnement social, culturel et politique...

D'abord une échéance électorale viendra renouveler le paysage politique de notre territoire. En effet, les prochaines élections municipales, entre Mars et Juin 2001 verront s'affronter les prétendants au fauteuil de maire dans des joutes oratoires qui n'iront pas au-delà de l'espérance du débat d'idées. Ce mandat de 2001 sera décisif pour l'avenir des élus locaux. Ce sera celui de beaucoup de bouleversements: l'entrée dans l'Europe monétaire, une Intercommunalité de plus en plus développée, une réglementation en matière d'assainissement, de plus en plus lourde. De quoi nous occuper et nous préoccuper encore pendant quelques années. Le monde, en tout cas changera encore comme il change déjà en ce moment sans que nous nous en rendions tout à fait compte. Un certain nombre de valeurs ne seront plus celles qui nous ont guidé pendant un demi-siècle C'est à notre capacité d'anticiper ces changements que nous devons notre salut, ou notre perte. Il faudra en tout cas des hommes et des femmes d'un grand courage et d'une grande compétence pour mener à bien les affaires municipales de ce début de siècle Pensons-y des maintenant, car la médiocrité de notre gestion pourrait entraîner qu'on nous la confisque pour de bon, et que d'autres que nous décident de l'avenir de notre village!

## Agenda

### JEUDI 9 MARS

Conseil Communautaire à la Mairie de CHAUNY pour débattre du débat d'orientation Budgétaire de la communauté de communes de CHAUNY TERGNIER Cette réunion est publique, et vous intéresse au premier chef puisqu'elle décidera de la levée d'impôt sur les habitants des communes qui en font partie, UGNY LE GAY compris...

### DIMANCHE 12 MARS

Le Comité des Fêtes, fidèle à son calendrier organise son traditionnel défilé carnavalesque dans les rues d'UGNY LE GAY Rendez-vous comme d'habitude à 14 heures 30 à la Mairie

### MERCREDI 15 MARS

M. Jean-Luc LANOUILH Vice-Président du Conseil Général de l'Aisne tiendra une permanence à 18 heures 30 à la Mairie

### SAMEDI 26 MARS

**Inauguration du Monument aux morts,** avec nous l'espérons toutes les personnalités de la région. conseiller général, député. Maires. et le Préfet peut-être Il y aura aussi tous les anciens combattants des alentours. la fanfare un détachement militaire La cérémonie se déroulera comme suit:

- \_ Allocution des personnalités.
- \_ Inauguration et remise du nouveau drapeau des anciens combattant d Ugné le Gay.
- \_ Visite de l'exposition sur la guerre de 1914/1918
- Vin d'honneur.

### VENDREDI 31 MARS

Conseil Municipal, pour voter le Budget de l'année 2000.

### Rappel des heures d'ouverture de la Mairie.

Permanence de Mme la secrétaire de Mairie:

\_le Mardi matin de 9 heures à 12 heures et le vendredi après-midi de 15 heures à 19 heures

Permanence de M. le Maire:

\_ le Lundi, Mercredi et Jeudi soir dès 17 heures à 18 heures...



## LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

### Choix des projets éligibles à la DGE 2000.

#### Renforcement de l'Éclairage Public pour la sécurité.

Le projet de renforcer l'éclairage public est un projet datant déjà d'un an... Il a été présenté aux instances dirigeantes de l'USEDA qui nous ont conseillé d'attendre Février 2000 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la DGE. Entre-temps le projet a été étudié par Mr MENNECART Jean-Paul, qui avec la collaboration de Mr LABRUYERE de l'entreprise SETI a revu le projet initial et présenté un devis estimatif des opérations à réaliser. Mr GAMBART propose que l'on y inclut la pose de prises électriques pour le branchement de guirlandes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces prises seraient posées sur les pylônes à chaque entrée du village. La proposition est retenue par le CM.

#### Rénovation de la Mairie 3ème tranche (installation électrique).

Les travaux concernant la Mairie ont fait régulièrement l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité d'UGNY LE GAY... Il s'agit aujourd'hui de refaire l'installation électrique qui ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur. M. MENNECART Jean s'étonne que l'on inclut les locaux du secrétariat dans cette rénovation dans la mesure où ceux-ci ont été refaits il y a une dizaine d'années. Le Maire propose aujourd'hui un devis suffisamment étoffé afin que l'on puisse répondre aux frais de rénovation de ces locaux au cas où la norme de l'installation ne correspondrait plus. La pose d'un adoucisseur d'eau jugée inutile, n'a pas été retenue.

#### Remembrement: décision de la commission sur la prise en charge des travaux.

Le Mardi 21 Décembre, la commission de remembrement se réunissait à VILLEQUIER AUMONT pour discuter de la forme juridique à adopter pour exécuter les travaux liés au remembrement des terres agricoles. Le choix se portait sur la création ou non d'une association foncière pour gérer l'exécution de ces travaux et la charge financière les accompagnant. Les membres de cette commission sont tous tombés d'accord pour éviter la création d'une association foncière compte-tenu de la déplorable gestion de celle qui a précédé non loin de chez nous, chez nos voisins Caumontois. Nous nous orientons donc vers la prise en charge de ces travaux par les communes, sans que cela soit pour autant inscrit officiellement comme travaux connexes. Cette formule a le désavantage de nous faire perdre le subventionnement des travaux, mais nous laisse en revanche toute latitude pour les contractualiser avec les principaux intéressés, à savoir les agriculteurs. En effet l'estimation du coût de ces travaux s'élève actuellement à 150 000 francs TTC en ce qui

concerne la commune d'UGNY LE GAY. Mais cette estimation est réalisée à partir des prix maximum du marché dans le cadre des prestations d'une entreprise de travaux publics. Rien ne nous empêche de passer des conventions avec les agriculteurs pour effectuer les travaux. Ces travaux sont d'ailleurs sur-évalués en ce qui concerne certaines créations ou aménagements, et ont besoin d'être réactualisés...

### Les travaux de la communauté de communes CHAUNY TERGNIER

Depuis le 9 Décembre, le Préfet prenait un arrêté de création de la communauté de communes CHAUNY TERGNIER. Depuis une réunion informelle s'était tenue entre les délégués nouvellement désignés par les communes pour que chacun se prononce quant à son souhait de se présenter au bureau exécutif dans les différentes fonctions de cet organisme. Le 27 Janvier le Conseil communautaire se réunissait pour élire son bureau:

**Président:** M. NABERES, Maire de Condren.

**1° Vice Président:** M. LIEFHOOGE, Maire adjoint de CHAUNY.

**2° Vice Président:** M. DE LAURISTON, Maire de FRIERES FAILLOUEL.

**3° Vice Président:** M. DESALLANGRES, Député-Maire de TERGNIER.

#### Membres du Bureau:

Mme BAUDUIN, Maire adjointe de VILLEQUIER AUMONT.

M. BROCHETON, Maire-Adjoint de TERGNIER.

M. GOYHENECHÉ, Maire d'UGNY LE GAY.

M. JOUBERT, Maire adjoint de CHAUNY.

Le déroulement du vote ayant été fort long, le Président n'a pas souhaité retenir l'Assemblée plus longtemps, et a reporté la désignation des commissions au 6 Février.

A la question de Mr MENNECART Jean de savoir ce que coûtera la communauté de communes aux habitants du village, Le Maire a répondu que les taux de chaque contribution varieraient 0,5 et 2%, et que le produit fiscal attendu serait de l'ordre de 9 500 Francs pour UGNY LE GAY.

*Cette question avait déjà été abordée le 3 Septembre 1999, le Maire ayant communiqué les taux envisagés ce jour-là, et dont il rappelle ici les montants exacts: il ajoute en outre que le Conseil Communautaire se prononce seulement sur le montant de l'enveloppe globale. Les taux sont ensuite calculés suivant une formule «mathématique»(???) qui fixe le celui de chaque taxe.*

| TH   | TFB  | TFNB | TP   |
|------|------|------|------|
| 0,72 | 0,91 | 1,67 | 0,54 |



## LES AFFAIRES...

### Lettre au Préfet à propos de l'organisation de rallyes 4x4.

Le Dimanche 14 Novembre 1999, alors que je «déambulais» dans le village, un administré revenant de la chasse me signale qu'il a entendu des ronflements de moteur qui semblaient provenir d'une multitude d'engins évoluant sur les chemins de terre... Un second me fait part de son émoi car il a cru voir en effet un rassemblement de 4x4 sur le parking du lycée agricole proche en allant au bourg voisin... Fort de ces deux signaux «d'alarme», je m'enquiers auprès des services de la gendarmerie nationale des intentions et de la réalité d'une éventuelle randonnée de 4x4. On me répond alors qu'on n'est pas au courant mais que l'on va s'informer de la chose...

Afin de pallier à toute dégradation des chemins ruraux par cette «horde d'engins», je prends la décision de barrer la voie à un endroit stratégique avec mon véhicule en y apposant un signe ostensible d'interdiction de circuler pour les 4x4...

Le résultat ne se fait pas attendre, je tombe nez à nez avec un véhicule de «reconnaissance» qui stoppe devant l'obstacle. Une personne en descend, fort polie au demeurant, et maître de ses nerfs certainement, mais qui m'interpelle d'une façon hautaine qui en dit long sur la considération qu'il peut avoir devant ce «bouseux» de Maire que lui barre la route... Il m'invite à déplacer mon véhicule afin de lui laisser la voie libre, à lui et à ses «acolytes»... Je lui signifie alors une fin de non recevoir, arguant que les chemins ruraux sont affectés à d'autres usages que la randonnée 4x4, et qu'il faut une autorisation spéciale pour ce genre d'utilisation. Il rétorque alors qu'il est sur la voie publique et que je n'ai pas le droit de l'empêcher d'y circuler, qu'il fera intervenir les gendarmes si je n'obtempère pas. Ceci clôt le débat: la gendarmerie nationale étant déjà prévenue, j'avise mon interlocuteur que j'attends de pied ferme les représentants de l'ordre afin de lui faire entendre raison.

Sur ce, mon interlocuteur fait demi-tour sans donner quelque signe de soumission que ce soit, ce qui m'incite à surveiller de près ses agissements et celle de son escouade. Je me poste donc à l'entrée du village et observe la circulation. J'ai alors le plaisir de voir défile, de 15 heures à 17 heures, une cinquantaine de 4x4, roulant sagement à 50 km/h, et traversant le village par la route départementale. Le

responsable de «l'expédition» a donc respecté mes injonctions et a détourné le convoi pour éviter les chemins ruraux. Il n'a donc pas eu recours à la maréchaussée pour débouter le Maire que je suis...

Si je vous raconte cette petite anecdote, Monsieur le Préfet, c'est qu'elle est significative de l'attitude d'une certaine classe de nos concitoyens, bourgeoisie aisée de nos cités urbaines, qui se croient tout permis parce qu'ils arrivent chez ce qu'ils dénomment les «culterreux». Je pense aussi, mais peut-être me démentirez-vous, qu'il y a une certaine condescendance de la part des pouvoirs de l'État à laisser ces personnes aller et venir sur nos territoires ruraux, sous prétexte qu'ils ne viennent pas des banlieues populaires. Je vous dis cela parce que l'année dernière déjà, je vous avais alerté sur ce phénomène, et apparemment ma lettre n'a pas été suivie d'effet. Je trouve leur attitude d'autant plus navrante que ce sont des gens que l'on considère comme ayant une «bonne» éducation, et qui se font d'ailleurs «sponsoriser» par un organisme bancaire ayant pignon sur rue: le Crédit Mutuel.

Nous ne refusons pas catégoriquement la venue de ces 4x4 sur nos chemins ruraux. Mais il me semble que la plus élémentaire des courtoisies serait au moins de nous demander notre avis. D'autant que la réglementation en matière d'organisation d'épreuves de ce genre est assez stricte en matière de déclaration et de demande d'autorisation. J'en veux pour preuve les imposants dossiers que vous nous faites parvenir lorsqu'il s'agit de courses cyclistes... En d'autres temps, vos services ont fait annuler la brocante nocturne d'Ugny le Gay pour quelques jours de retard lors de sa déclaration à la Préfecture. **J'entends qu'ils fassent preuve de la même fermeté quand il s'agit de faire respecter les chemins ruraux de la commune.** A défaut de quoi, je considérerais que dans la façon de faire respecter la loi, il y aurait deux poids et deux mesures, ce qui serait contradictoire avec les principes égalitaires de la république!

Je suis donc prêt à négocier l'utilisation des chemins ruraux à des fins sportives et





## Les brèves du village...

### Un tableau de chasse impressionnant!



**L**es chasseurs de la Société de chasse d'UGNY LE GAY sont heureux du beau tableau de chasse qu'ils ont épinglés à leur actif, un jour d'automne 1999. Lors de cette battue qui réunissaient quelques 24 chasseurs, 31 balles ont été tirées au lieu dit du Moulin d'Ugny. Qui sont les fines gâchettes du village ont abattu quatre sangliers: Jérôme LEDOUX, Michel PEROMET et Henri COUTTE.

Je crois savoir qu'une battue au chevreuil avait également été couronnée de succès. Une bonne saison de chasse donc, pour les chasseurs d'Ugny, après leur « réconciliation »... Et il faudra encore une bonne entente pour les futures années, car la loi sur la chasse et la redistribution des terres au cours du remembrement vont modifier les conditions de pratique de ce sport sur notre commune.

### Les travaux de la CEO: Service express!



**V**ous avez sans doute remarqué un trou béant, près du n° 2 de la rue Abbot, et ce pendant plus d'un mois. Il n'avait pas été creusé pour chercher du pétrole, mais par la CEO (Compagnie des

Eaux et de l'Ozone) pour réparer une fuite d'eau...

Un mois pour réparer une vanne sur le réseau d'eau potable, voilà des gens qui ne sont pas très pressés de venir nous rendre service... Peut-être est-il utile de le rappeler au moment où le syndicat des eaux du Bois l'Abbé va leur renouveler leur contrat. La qualité de service de distribution d'eau tendrait en effet à se dégrader au fil des années. Il faudrait faire un effort de ce côté-là...

### Le Père Noël avait une bien jolie voiture, cette année...



**L**E Père Noël avait bien fait les choses cette année. Il s'était dégoté une de ces antiques voitures qui font la joie de leur propriétaires et l'admiration des badauds qui les voient passer. Le chauffeur aussi était d'époque (enfin le costume, car pour ce qui est de celui qui tenait le rôle, nous ne lui ferons pas l'affront de le traiter de « vieux modèle »)! Il est donc passé dans tout le village pour distribuer ses friandises. Etant le témoin de cette promenade, je peux vous dire que l'accueil des habitants a été fantastique! Les arrêts dans quelques maisons ont été arrosés de bien bonne façon, et ce n'est que fort tard dans la soirée que le Père Noël et ses accompagnateurs ont pu retourner réveillonner dans leur famille... Enfin ceux qui étaient encore en état de le faire...

### Goûter du CCAS: Nos aînés ont encore bon pied bon œil!



**L**es aînés de notre village nous ont encore fait l'honneur et le plaisir de répondre à l'invitation de membre du CCAS et du Conseil Municipal, pour le goûter traditionnel du nouvel an! Ils avaient tous bonne mine et ne semblaient pas éprouvés par le passage de l'an 2000! Merci à Monsieur le député Monsieur DESALLANGRE qui nous avait honorés de sa visite! Un petit coucou à Madame GOYHENECHÉ, ancienne institutrice du village qui, en vacances au pays, a participé au goûter.